



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

BP 28
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200903-A2020AG39-AR
Reçu le 03/09/2020
Publié le 03/09/2020

ARRÊTÉ N°2020/AG/39

Objet : Arrêté désignant les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail (CHSCT) et du comité technique (CT)

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le code général des collectivités territoriales ; et notamment l'article L. 2143-3 ;

Vu la délibération n°2018-31 du 24 avril 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de vie au travail (CHSCT) ;

Vu la délibération n°2018-30 du 24 avril 2018 portant composition du comité technique (CT) ;

Considérant que les membres de ces comités représentant la collectivité ou l'établissement sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant ;

ARRETE

Article 1 : la composition de ces comités est fixée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
Arnaud MURGIA	Richard NUSSBAUM
Emeric SALLE	Marine MICHEL
Jean-Pierre PIC	Jean Franck VIOUJAS
Jean Marc CHIAPPONI	Pierre LEROY
Sébastien FINE	Catherine VALDENAIRE

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Briançon, le **03 SEP. 2020**

Le Président,

Arnaud MURGIA



Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.